

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 24

Séance du 02 juillet 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Stéphane SGRIST

Présents :

M. Christophe ELSAESSER, Mme Christine GILL, M. Denis WACHBAR, Mme Marie-Christine LEGRAND, M. Jonathan WEBER, Mme Sophie OTTENWAELDER-BRIAIS, M. Fabrice GALLIOT, Adjoints au Maire
Mmes Marie-Antoinette SYLVESTRE, Anne BEZIER, M. Marc DEYBER, Mme Nadine GUTHAPFEL, MM. Michel GOETTELMMANN, Manuel DREISZKER, Mmes Linda ABDELNEBI, Sabrina DUSSOURD, M. Raphaël JEUDY, Mmes Flavie MARTORANA, Justine HUART, MM. Antoine TORTOSA, Laurent BECK, Mmes Anne-Catherine CARL-DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Damien SCHMITT, Conseillers municipaux

Absences excusées :

Jean-Paul BARTH

Manuela CRISTIANI donne pouvoir à Christine GILL

Sandrine DEMAY donne pouvoir à Anne-Catherine CARL-DORIDANT

8. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif – Baux agricoles et viticoles – Sécurité

RAPPORTEUR : M. Christophe ELSAESSER

8.1. Règlement budgétaire et financier 2026-2033

DELIBERATION D02072026/03

Dans le cadre de la norme M57, la commune a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023. Cette démarche a nécessité de modifier la conduite et la documentation de certaines procédures internes.

La rédaction d'un Règlement Budgétaire et Financier a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs et comptables.

Ce document a pour objet :

- De décrire les procédures de la collectivité, de les faire connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible
- De créer un référentiel commun et une culture de gestion que les élus et les différents services pourront s'approprier
- De rappeler les normes et de respecter le principe de permanence des méthodes

Le projet de Règlement Budgétaire et Financier est joint à la présente délibération. Toute modification fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Vu l'avis de la commission Finances,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte le Règlement Budgétaire et Financier tel qu'annexé.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 07 juillet 2026

Stéphane SIGRIST
Le Maire,



Manuel DREISZKER
Le secrétaire de séance,